



LA VIE DES ETANGS CORREZIENS

Bulletin du Syndicat des Etangs Corréziens

Siège social : Aurelles, 19700 Lagraulière - Tél. 05 55 98 49 53 / Secrétariat - Tél. 05 55 73 21 53

OCTOBRE 2013 - n° 25

Le mot du Président



Chers adhérents et amis bonjour,

Les étangs seraient-ils en voie de réhabilitation ?

C'est le sentiment ressenti chez bon nombre de Corréziens qui n'ont jamais approuvé les griefs insidieux prononcés à leur encontre, ni souscrit à l'idée qu'il puisse être envisagé de les supprimer.

C'est un sentiment que partage aussi une majorité de représentants sociaux, conscients de l'utilité des étangs et de la place qu'ils occupent dans le paysage corrézien.

Les temps changent et le milieu médiatique qui se veut coller à l'actualité, leur porte un autre regard. Il n'y a pas de lendemain de week-end, notamment en période estivale, sans que la presse écrite étale dans ses pages régionales les diverses occupations ludiques au bord des plans d'eau où se rassemble une affluence

croissante. Il est vrai que les amoureux de la nature y trouvent le décor idéal pour satisfaire leurs passions, que les endroits y sont reposants et permettent à chacun d'exercer son loisir préféré.

- *La pêche peut y être pratiquée dès le printemps et les jours d'ouverture le poisson est généralement au rendez-vous.*
- *Paradis des oiseaux, les étangs offrent aux ornithologues l'espace privilégié pour observer la diversité des espèces qui y sont présentes.*
- *A la saison où poussent les champignons, les adeptes de la cueillette y parcourent les berges ombragées à la recherche de ces délicieux cryptogames : cèpes et girolles.*

Toutes ces activités, il y en a bien d'autres, ont des répercussions économiques non négligeables. Elles peuvent s'inscrire dans la durée si la protection de ce beau patrimoine est assurée par les gestionnaires des étangs qui doivent bénéficier des participations publiques au même titre que les rivières.

le Président,
Paul MONS

COMMUNIQUÉ

En octobre les cormorans arrivent !

Nous savons tous l'inefficacité des quotas de régulation. D'une année sur l'autre, les cormorans sont de plus en plus nombreux à quitter les pays nordiques pour venir s'alimenter sur les rivières et les étangs. Mais, faute de moyens nous ne pouvons rester inactifs.

Aussi, dès maintenant, si vous apercevez ces oiseaux sur vos étangs, nous vous demandons de nous le signaler par écrit (jour, lieu, nombre). Il est important que nous le sachions pour que vous puissiez obtenir un certain nombre de sujets à abattre. Pour la campagne 2013/2014 le quota qui nous a été attribué est, comme la période précédente, de 120 bien que nous ne l'ayons pas atteint. Nous devons être plus mobilisés pour que ce quota soit maintenu.

Contact : M. Gilles BALARD - le Bourg - ESPARTIGNAC
Tél : 05 55 73 15 43

Sommaire

| | Pages |
|---|-------|
| Le mot du Président | |
| Communiqué | 1 |
| Compte rendu de l'Assemblée Générale du 6 septembre 2013 | 2 |
| Toujours belles, dangereuses parfois, envahissantes souvent | 8 |
| Recette de filets de sole à la normande | 11 |
| Vidange de votre étang et aides de votre syndicat | 12 |
| Voyage à Vulcania et Lemptégy | 14 |
| Recette de coulemelles en fricassée | 15 |
| Petites annonces | 15-16 |

COMPTE RENDU

Assemblée Générale du Syndicat des Étangs Corrèziens

Une forte participation et plusieurs personnalités ont honoré de leur présence cette assemblée.

- M. Gérard BONNET, *Président du Conseil Général de la Corrèze*,
- M^{me} Sophie DESSUS, *Député de la Corrèze, Maire d'Uzerche*,
- M. Pascal COSTE, *Vice-Président de la Chambre d'Agriculture, Conseiller Général et Maire de Beynat*,
- M. Marc LAROCHE représentant M. Gérard PEROT, *D.D.T. de la Corrèze excusé.*

Monsieur LAROCHE est accompagné de M^{me} Laurence PUYFAGES et M. Philippe MOULINOUX,

- M. Laurent DUMÉE, *Responsable du service de l'ONEMA en Corrèze*,
- M. Denis RENO, *Inspecteur des installations classées à la Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des personnes*,
- M. Bernard AUGAUDY *Président du Syndicat des Étangs Creusois*, accompagné de M. Jacques ALHERITIÈRE, *trésorier*,
- M. Franck BOUTOT du Service de l'Environnement au Conseil Général,
- M^{me} Chrystel PAGES représentant M^{me} Florence COMPAIN, *Directrice du CPIE*, accompagnée de M. Guillaume LANÇON,
- M. Jean-Claude BOUNAIX, *Secrétaire général de la Fédération des chasseurs de la Corrèze*, représentant M SAUVAGE, *Président*,
- M. Jean Claude PRIOLET, *Président de la F.D.A.A.P.P.M.A.*

Le Président remercie également tous les maires ou représentants qui nous ont fait l'honneur d'assister à cette assemblée et cite les personnalités excusées :

- M. Bruno DELSOL, *Préfet de la Corrèze*,
- M. Philippe NAUCHE, *Député Maire de Brive*,
- M. Jean-Pierre AUDY, *Député Européen, Conseiller Général*,
- M^{me} Bernadette BOURZAI, *Sénatrice de la Corrèze*,
- M. Pierre COUTAUD, *Conseiller Général*,
- M^{me} la Directrice de la Chambre d'Agriculture,
- M. Christian AUDOIN, *Président du P.N.R. de Mille-vaches*,
- M^{me} Colette BEAUME, *Présidente de l'UDIAP du Territoire de Belfort*,
- M. Daniel FARGES, *Président du Syndicat de défense des moulins*,



La tribune de l'Assemblée Générale du Syndicat des Étangs Corrèziens

- M. Vincent MENESSION de la Communauté de communes des Gorges de la Haute Dordogne,
- M. Gilles GORCEIX, *responsable de l'ONCFS de la Corrèze*,
- M. Alain BARBAZANGES, *Délégué pour la Corrèze du Défenseur des droits.*

*
* *

Le Président déclare la séance ouverte et demande une minute de silence pour ceux qui nous ont quittés depuis la dernière Assemblée Générale.

Procès verbal de l'Assemblée Générale de 2012 : adopté à l'unanimité.

La parole est donnée à M^{me} CHATEMICHE, secrétaire, pour la présentation du rapport d'activité.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Depuis la dernière Assemblée Générale le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois. Ces réunions permettent de faire le point sur tous les dossiers en cours et de prendre les décisions les mieux adaptées, dans l'intérêt de nos adhérents.

Relations avec nos adhérents

L'essentiel de notre activité se déroule sur le terrain pour conseiller et informer nos adhérents, pour faciliter leurs démarches auprès de l'administration notamment pour la régularisation des plans d'eau, en particulier pour la reconnaissance «eaux closes», et les demandes de subventions auprès du Conseil Général.

Sur les vidanges, nous sommes de plus en plus sollicités pour donner notre avis et prodiguer des recommandations afin de limiter leur impact.

Cette année le Syndicat a donc mis en place un dispositif d'aide à la vidange et au tri du poisson.

C'est pourquoi, du matériel a été acquis :

- 2 bacs en plastique de 600 litres,
- 4 épuisettes,
- 2 tables de tri du poisson.

Les vidanges sont des opérations délicates et risquées. N'hésitez pas à solliciter l'avis et l'aide des administrateurs du Syndicat. Cela fait partie de leurs attributions.

Par ailleurs, à titre d'assistance à nos adhérents, nous avons participé à la réception de travaux de mise aux normes pour plusieurs étangs.

En Corrèze beaucoup d'étangs ont été régularisés. D'autres devront l'être pour ne pas être voués à la destruction. Nous sommes là pour participer au maintien de leur existence.

Relations avec l'administration et services assimilés

Nos relations avec l'administration ou services assimilés se poursuivent dans de bonnes conditions.

- **Avec Adour / Garonne** : mise en œuvre de la politique de l'eau sur le bassin versant du territoire prioritaire Dordogne moyenne en aval d'Argentat et sur le bassin versant du Doustre et de la Luzège.
- **Avec le CPIE** : bilan de l'observation des amphibiens, découverte des zones humides dans le secteur d'Égletons, participation à une réunion relative aux plantes envahissantes.
- **Avec les parlementaires et la Préfecture** : des contacts avec les parlementaires et la préfecture ont eu lieu pour faire part des besoins des adhérents sur les débits des bassins versants et de nos préoccupations face à la prolifération des grands cormorans.
- **Avec la D.D.T.** : une rencontre avec Monsieur PEROT, nouveau D.D.T. a permis d'évoquer les points suivants : vidanges de printemps, zones d'épandage, dossiers en cours, eaux closes, régulation des grands cormorans.

Une réunion spécifique a eu lieu concernant les P.V.T. et les zones d'épandage.

Un entretien avec M. Stéphane LAC a permis d'aborder les points suivants : La communication et la fiabilité des données hydrauliques fournies par la DREAL, la création de petites retenues, l'exigence d'un moine, la prescription d'une dérivation franchissable, l'instruction des dossiers en cours.

- Participation au **Comité stratégique de la MISEN** relatif à la notion de contrôle des plans d'eau et de l'exercice de la pêche.
- **Avec le CODERST** : notre Syndicat est présent aux réunions mensuelles et intervient chaque fois que les étangs sont concernés.
- Présence à l'**Assemblée Générale du G.D.S.**, section aquacole, où fut évoqué l'agrément zoo-sanitaire imposé aux piscicultures et bientôt aux étangs.

Autres réunions extérieures

- **Assemblées Générales** : nous avons été présents aux diverses assemblées générales : Syndicat des Étangs Creusois, Syndicat des Étangs du Territoire de

Belfort, Chambre d'Agriculture, Fédération de pêche, Syndicat de défense des moulins et des cours d'eau, C.P.I.E, Groupama.

- **Régulation des grands cormorans** : Nous avons participé au comité de régulation des grands cormorans. Une intervention commune avec l'Union Régionale pour la Valorisation des Étangs en Limousin a été menée suite à une réunion avec cette dernière.

Autres activités

Nous avons permis à un certain nombre d'adhérents de se procurer matériel et aliments

Le 1^{er} juin dernier, une cinquantaine de personnes ont participé au voyage annuel à VULCANIA et LEMPTEGY.

PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

M. Bertrand MASSOULIER, *Vice-Président*, présente les charges et produits du compte de résultat qui se solde par un excédent de 5 630,72 €.

Le Président propose d'affecter cet excédent au fond associatif et le soumet aux voix : accord à l'unanimité.

M. Jean GOUNET, vérificateur aux comptes donne lecture de son rapport certifiant les comptes de l'exercice.



M. GOUNET - Vérificateur aux comptes

Le Président soumet les comptes au vote. Ils sont approuvés à l'unanimité.

RAPPORT MORAL

Le Président Paul MONS rappelle la dimension environnementale et paysagère de nos étangs et leur intérêt économique.

«Pour accompagner cette tendance le Syndicat entend multiplier ses actions afin de protéger et valoriser ce beau patrimoine. Il s'efforce de le faire dans un contexte réglementaire de plus en plus limitant.

Nous sommes des bénévoles soucieux, comme tout à chacun de préserver la qualité de l'eau, mais nous ne pilotons pas de plans d'actions orientés et coûteux, pas forcément assortis d'une obligation de résultats. De ce fait, l'appui de généreux partenaires financiers nous échappe. Ainsi va le monde. Mais demeurons les pieds sur terre et continuons à défendre ce que la main de l'homme a jugé utile de créer pour notre société.

Protéger les étangs, c'est d'abord agir pour que l'existant soit légalisé et que les mises aux normes soient effectives. L'administration est dans son rôle lorsqu'elle demande que les dispositions issues de la loi sur l'eau soient appliquées, que les règles en matière de sécurité des barrages et de protection du milieu aquatique soient respectées. Mais nous attendons des services de l'État qu'ils ne compliquent pas trop les choses et fassent parfois preuve de plus de réalisme dans leurs exigences.

Je pense en particulier aux informations qui sont communiquées sur les caractéristiques hydrauliques des bassins versants pour lesquelles l'évaluation des débits séculaires mérite précision dès lors qu'elle conditionne la réalisation technique des aménagements, en rendant parfois le coût rédhibitoire.

Je pense aussi au classement des cours d'eau au titre de l'article L 214-17, notamment ceux classés à migrants pour lesquels les obstacles au franchissement seront supprimés même si leur existence remonte à la nuit des temps. Les dérivations devront également être franchissables. Quel prix va-t-il falloir payer pour un hypothétique résultat ?

Je pense enfin aux propos incitatifs qu'utilisent nos détracteurs, non pas pour faciliter les mises aux normes des plans d'eau mais pour promouvoir leur disparition.

Plus de réalisme, c'est ce qui a prévalu lorsqu'en mars 2009, le Préfet de la Corrèze Alain ZABULON a ouvert le dialogue et souhaité apprécier sur sites le bien fondé de nos arguments sur la qualification "d'eaux closes". La note qu'il a validée le 22 décembre 2010 qui vaut doctrine, est depuis entrée en application. Elle a pour nous une portée historique.

Cependant, il est fort compréhensible que la reconnaissance d'une eau close ne dispense pas des aménagements sécuritaires dont doit disposer le barrage, notamment l'existence d'un déversoir de crues adapté.

Par contre, nous considérons qu'un dispositif de restitution des eaux froides ne peut être exigé en l'absence d'une communication directe avec un cours d'eau dont nous retenons toujours la définition jurisprudentielle.

Malgré les quelques points de divergence que je viens d'évoquer, il y en a bien d'autres. Notre volonté demeure d'entretenir des rapports constructifs et de bon sens avec les services de l'État, ainsi qu'avec d'autres partenaires soucieux du maintien de la qualité de l'eau en Corrèze.

Comment ne pas être effrayé lorsque la presse dévoile l'interdiction de consommer le poisson d'eau douce

intoxiqué au P.C.B. (Pyralène), dans plusieurs cours d'eau de l'Allier et d'autres départements du Centre? On apprend aussi qu'en divers endroits de l'hexagone des eaux sont chargées de pesticides ou autres produits médicamenteux. Au su de telles situations les griefs adressés aux étangs paraissent bien aléatoires!

Bref, demeurons en Corrèze et faisons en sorte que nos étangs puissent participer au maintien de la qualité de ce bien vital qu'est l'eau et continuer à assurer ce rôle social qui a justifié leur création.

Le Syndicat est toujours favorable lorsque les propositions acceptables sont faites pour normaliser le fonctionnement des étangs. Tel a été le cas pour l'opération expérimentale lancée par l'agence Adour / Garonne sur les bassins versants de l'Auvézère et de la Boucheuse, dont les résultats se font encore attendre... Mais, nous sommes conscients que cette démarche passe aussi par la mobilisation des propriétaires. Il leur incombe d'assurer une gestion raisonnée de leurs étangs. A cet effet, le rappel de quelques principes de base n'est pas inutile.

Nous ne disposons pas toujours des moyens de contrôles sur la qualité des débits entrants en régime normal et encore moins en période de crues dans les étangs. Cependant nous pouvons agir sur les écoulements que nous restituons à l'aval. Cela nécessite que soit maintenu en bon état de fonctionnement les déversoirs et les dispositifs de restitution des eaux froides.

Lorsqu'une dérivation existe, nous devons y faciliter le transfert des matières en suspension, de plus en plus denses qui arrivent de l'amont.

Notre contribution doit être encore plus active lors des opérations de vidange, dont nous avons rappelé en plusieurs occasions les règles qui les encadrent et les conditions à respecter pour ne pas nuire à la vie aquatique. Aujourd'hui nous n'y reviendrons pas. Toutefois, nous ne pouvons nous dispenser de conseiller, notamment aux nouveaux détenteurs de plans d'eau par achat ou par héritage, de vidanger régulièrement tous les 3 ou 4 ans. Tout propriétaire est tenu de vérifier le bon fonctionnement du dispositif de lâchers d'eau, qu'il s'agisse d'un moine, d'une pelle de fond ou d'une vanne à glissière. Le non respect de cette périodicité ne permet pas de suivre l'évolution de la population piscicole présente dans l'étang et se traduit généralement par des difficultés majeures lors des tentatives d'ouvertures. Elles nécessitent des résolutions coûteuses, font courir des risques sérieux pour l'aval et exposent pénalement les propriétaires.

LASCAUX
TRAVAUX PUBLICS
TERRASSEMENT - V.R.D.
Téléphone
05 55 73 39 93
Fax
05 55 73 67 82
E-mail
tp-lascaux-eric@wanadoo.fr
19230
SAINT SORNIN LAVOLPS

**Centre Permanent d'Initiatives
pour l'Environnement
de la Corrèze**
Maison de l'arbre et de l'Eau
Siège social :
Rue de l'Église - 19160 NEUVIC
Tél : 05 55 95 93 79 - Fax : 05 55 95 96 50
Antenne de Tulle :
12 place Martial Brigouleix - 19000 TULLE
Tél. 05 55 20 88 89 - Fax : 05 55 20 88 90
E-mail : cpiecorreze@aol.com
Site internet : www.cpiecorreze.com
**Éducation à l'Environnement et au Développement
durable Espace Info Énergie Sauvexgarde,
Protection et Valorisation de la Nature
Centre de ressources Environnement**

**TAZE**
électricité
Siège social
495, ZAC la Tuilerie
BP 8 - 19110 BORT-LES-ORGUES
tél. 05 55 46 04 20
fax 05 55 46 04 25
contact@taze.fr
www.taze.fr

Vous savez que maintenant le Syndicat peut mettre à votre disposition du matériel apte à faciliter la récupération et le tri du poisson récolté lors des vidanges. N'hésitez pas à nous contacter.

Pour le transport du poisson vivant vous devez disposer d'un agrément sanitaire. Nous pouvons vous transmettre le formulaire de demande. Sachez que pour le futur, traçabilité oblige, le transport du poisson vivant sera fortement réglementé.

Comment ne pas évoquer les pillages effectués par des prédateurs hyper protégés que sont entre autres les Grands Cormorans et les Loutres ?

Pour les Cormorans nos diverses interventions auprès des pouvoirs publics et des parlementaires de la Région, pour que leur régulation s'effectue dans les pays scandinaves où ils se reproduisent, demeurent toujours sans résultat.

Pour la saison 2012/2013, le quota de 120 sujets à abattre sur les étangs, a été réparti entre 26 demandeurs d'autorisation. Les conditions de tirs imposées n'ont pas permis d'atteindre notre quota. Le quart de celui-ci (40 sujets), a été transféré à la Fédération de pêche qui, sur les eaux libres peut approcher les dortoirs et a réussi à tuer 201 cormorans au cours de la saison passée.

Faute d'autres solutions, nous vous demandons à nouveau de nous signaler, dès que vous les apercevez, la présence de ces oiseaux sur vos étangs et de vous faire inscrire afin d'obtenir une autorisation de tirs pour la campagne 2013/2014.

La loutre, ce bel animal réapparaît sur nos étangs. Plusieurs d'entre vous ont constaté son passage par des traces d'excréments ou des restes de poissons morts. Certains l'ont même aperçue sur les berges et d'autres ont constaté une baisse de leur cheptel piscicole. Cette évolution ouvre débat au point d'attirer l'attention des services de l'Etat. Notre position, sur ce sujet sensible qui devra être traité, est que la prédation de la loutre fait dégâts dans la gestion piscicole et que des mesures appropriées doivent être décidées rapidement pour en limiter les effets néfastes.

Tous ces sujets donnent un aperçu des tâches qui nous attendent. Nous ne pourrions les accomplir seuls. La présence ici de divers partenaires témoigne de nos positions convergentes sur les problèmes que rencontrent les propriétaires d'étangs. A ce sujet nous regrettons l'absence, pour raison de santé, de Mme Colette BEAUME, Présidente de l'U.D.I.A.P du Territoire de BELFORD qui l'an dernier se trouvait parmi nous avec son époux. Cette année André et Janine AYELLO nous ont représentés à l'A.G. de l'U.D.I.A.P.

Vous avez pu constater au travers des divers rapports qui vous ont été présentés, la bonne santé de notre Syndicat et l'assistance accrue qu'il est à même de vous apporter.

Tous les semestres notre bulletin "*La Vie des Etangs Corrégiens*", vous offre lecture et information sur ces étangs que nous aimons. Je tiens à remercier tous les rédacteurs qui s'activent pour que ce bulletin fasse référence et que soit respecté le rendez-vous semestriel de

sa parution. Merci aussi à nos sponsors sans qui nous ne pourrions poursuivre son édition. J'en profite pour rappeler à l'assemblée que, si parmi vous se trouvent des personnes de bonne volonté désireuses de rédiger des articles, qu'elles nous le signalent, nous ferons publier.

Notre dernière sortie annuelle d'une journée à VULCANIA semble avoir satisfait tous les participants. Nous avons décidé de maintenir le principe d'un voyage annuel, mais nous souhaitons soumettre à votre choix d'autres formules. Pour que vous puissiez nous donner votre avis, il vous a été remis à l'accueil une fiche à compléter. Ne manquez pas d'y répondre.

Je ne saurais clore ce rapport moral sans vous exprimer ma gratitude. Votre présence témoigne de votre fidélité, de votre solidarité pour la défense de la cause des étangs et de l'intérêt que vous portez à la continuité du Syndicat. Ma reconnaissance s'adresse aussi et très particulièrement à ces hommes et ces femmes qui oeuvrent bénévolement au sein du Conseil d'administration et m'apportent aide, soutien et amitiés.

Je vous dis encore merci à tous. »

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sept membres sont renouvelables car en fin de mandat. Six membres ont sollicité leur renouvellement : M^{me} C. CAPY, MM. B. MASSOULIER, P. DAURAT, R. DUCLOUX, P. LEFEBVRE, F. MARTINHAC.

Vote groupé : accord à l'unanimité.

M. C. SOULADIE va quitter la Corrèze et n'a donc pas souhaité le renouvellement de son mandat.

Nouvelle candidature soumise au vote : M. David AGNOUX. Accord à l'unanimité.

INTERVENTIONS DES PERSONNALITÉS

M. BONNET se déclare heureux de participer au débat et souligne l'importance du Syndicat et de son rôle. Actuellement, les étangs font l'objet d'enjeux très importants sur le plan patrimonial, social et économique. Ils jouent un rôle important sur les activités de loisirs et sur le plan touristique. Il est donc très important de conserver ces étangs, de les entretenir et les maintenir en bon état. Ils ont également un enjeu environnemental car ils permettent de conserver la richesse biologique et toute la biodiversité. Ils ont aussi un intérêt botanique, entomologique et ornithologique.

Ces enjeux, font que le département s'est intéressé aux étangs et a mené une politique publique en leur faveur, destinée à les protéger et à préserver le patrimoine corrézien. Il rappelle la politique menée en matière de développement durable et pour la préservation des zones humides et développe les actions de partenariat technique et financier avec le Syndicat. L'ensemble de ces actions a permis d'aménager et de valoriser les plans d'eau. Sur dix ans, les subventions données par le Conseil Général représentent 1 400 000 €.

M^{me} Sophie DESSUS illustre, à travers une anecdote personnelle, les soucis que peuvent connaître les propriétaires d'étangs. Les problèmes techniques ayant été largement évoqués, elle préfère plutôt parler de ce que représentent les étangs dans le paysage Limousin et de la notion d'équilibre que cela représente car on ne peut pas concevoir un paysage limousin et Corrèzien sans ses étangs. Et pourtant, il faut une régulation et un travail en amont pour ne pas rompre cet équilibre. Elle rappelle, qu'en qualité de député, elle est à nos côtés, à notre service chaque fois qu'il y a besoin, qu'il faut faire passer une évolution dans la loi. Nos étangs, c'est une volonté commune pour faire en sorte qu'ils restent un bien précieux et intéressant pour nos territoires sans pour autant être nuisibles à l'environnement. Il faut des normes, mais des normes intelligentes qui ne soient pas bloquantes et qui ne remplacent pas le bon sens. Elle conclue sur le fait que c'est ensemble que l'on arrivera.

M. COSTE souligne le dynamisme de notre Syndicat et l'importance de l'étroite collaboration avec la Chambre d'Agriculture. On peut compter sur son soutien. Il rappelle que M. BAFRET est à notre service pour aider à continuer le remarquable travail du Syndicat. Il évoque ensuite différents problèmes notamment celui des zones d'épandage et souhaite la création de nouvelles retenues nécessaires pour les activités agricoles mais aussi pour créer des espaces de convivialité.

6 *➤ M. MONS partage le point de vue sur les zones d'épandage et souhaiterait savoir pourquoi la limite est fixée à 35 m pour les « eaux libres » et 500 pour les piscicultures ?*

M. PRIOLET salue le travail du Syndicat concernant la mise aux normes des plans d'eau qui va dans le sens de l'amélioration des cours d'eau. Il rappelle que la ressource en eau est fragile. Il faut réfléchir à l'échelle des bassins versants.

Concernant les cormorans, il s'agit d'une espèce invasive contre laquelle il faut lutter à l'échelle Européenne, contrairement à la loutre, espèce patrimoniale qui trouvera son équilibre.

➤ *M. MONS souhaite que nos convergences continuent. Concernant la loutre, il faut la protéger mais tout repose sur ce que l'on pense que ce sera mais pas sur la réalité et, à un certain moment, les étangs paient un cher tribut.*

M. AUGAUDY présente l'organisation mise en place en Creuse pour lutter contre les cormorans : quota départemental annuel, communication des résultats en fin de campagne et pas de problème si le quota est dépassé.

➤ *M. MONS fait part des actions menées par notre Syndicat et des interventions au niveau européen, mais la solution passe par les pays scandinaves.*

- **M. COMBROUZE** : le cormoran, c'est une catastrophe et la faillite du secteur piscicole en Limousin. Le problème de la loutre est secondaire.

- **M. PRIOLET** précise que chaque cormoran régulé coûte 75 € à ceux qui régulent.

M. BAFRET fait deux observations :

- Lorsqu'il y a fauchage ou faucardage, veiller au nettoyage des grilles qui peuvent s'obstruer.

- Attention aux risques si l'on veut installer un moine sur un ouvrage ancien. Par ailleurs, la présence d'un moine ne doit pas nous affranchir d'un bon dimensionnement d'un déversoir.

Il attire également l'attention sur la surveillance des ouvrages et de la végétation sur les digues.

M. RENOU évoque le problème des P.V.T. et des plans d'épandage. Il rappelle la règle des 500 m en amont et considère qu'effectivement, cette réglementation est aberrante mais doit s'appliquer. Cependant, des demandes de dérogations peuvent être examinées au cas par cas.

➤ *M. MONS recadre ce problème et pose la question : va-t-on interdire les P.V.T. pour les verser en « eaux libres » ?*

Une personne suggère de porter à 35 m la zone d'épandage tant pour les P.V.T. que pour les eaux libres. Pour un autre intervenant, la difficulté vient du fait que l'on a assimilé les piscicultures aux P.V.T.

M. BOUNAIX souscrit à ce qui a été dit concernant les cormorans et pense qu'il serait souhaitable d'avoir un assouplissement au niveau des dates et des tirs et éventuellement avoir une dérogation de tirs avec du plomb et non avec du « talc ». Quant à la loutre, pas d'inquiétude, elle sera bien plus facile à réguler que les cormorans.

RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES PAR LES ADHÉRENTS

Question de M. J.M. JACQUIN : cette année la réunion se déroule un vendredi, peut-être la disponibilité de la salle ?

➤ *Réponse du Président P. MONS : ce sont des raisons techniques et non pas un choix particulier du Syndicat. Cette salle ne pouvait être disponible le samedi dans les conditions d'utilisations habituelles. Apparemment ça n'a pas été mauvais, on recommencera un vendredi.*

Question de M. J. MACHAT : l'abattage d'arbres autour dans l'étang favorise-t-il la reproduction du poisson, la lutte contre le braconnage ?

➤ *Réponse de M. COMBROUZE : je ne vois pas comment l'abattage d'arbres en dehors de l'étang gêne la production du poisson. Il est vrai que lorsque l'on abat des arbres et que ces arbres tombent dans l'eau un certain nombre d'espèces piscicoles vont en profiter pour se reproduire soit directement sur le support des arbres, soit en dessous de celui-ci. Face à une éventualité de braconnage, c'est toujours mieux d'avoir un étang encombré. Toutefois, un peu d'arbre dans l'eau, oui, mais attention à l'équilibre. La décomposition des branches va participer éventuellement à l'eutrophisation de l'étang et également va poser des problèmes lors des vidanges. Les arbres sont également des refuges pour les poissons lors des attaques de cormorans.*

Question de M. R. PEUCH : plan d'eau envahi d'herbes filamenteuses. Que faire ? Arrachage ?

➤ **M. MONS** : ce type de question est souvent posé car il y a des plantes invasives qui commencent à apparaître, et ça c'est dangereux, dans les étangs en Corrèze.

➤ **Réponse de M. COMBROUZE** : il n'y a plus de désherbant chimique efficace contre ce type de prolifération, donc pas d'intervention chimique. Il faut se poser la question, pourquoi elles se plaisent dans certains étangs ? Peut être des apports de matière organique du bassin versant donc faire de la prévention. Concernant le faucardage, attention aux périodes où on va faucher ces herbiers sachant que la plupart se reproduisent par multiplication végétative. Chaque petit brin oublié formera un nouveau pied. Donc, soit on maîtrise techniquement cette opération, soit on s'abstient. La plupart de ces plantes envahissantes ne sont pas consommées par les carpes amour. L'assec peut fonctionner mais c'est très aléatoire. Un assec prolongé par un curage est souvent la seule solution mais demande un été d'assec et l'emploi d'engins mécaniques avec un coût conséquent.

Question de M. G. FAROUX : pourriez-vous nous indiquer où trouver des carpes amour ? Sont-elles vraiment efficaces pour nettoyer les étangs ? Quelle quantité introduire ?

* **Réponse de M. COMBROUZE** : je rappelle que les carpes amour ne sont pas efficaces car les myriophylles ou les élodées ont une texture très dure et les carpes amour ne peuvent pas les consommer. La carpe amour va souvent consommer des plantes nécessaire à l'étang (potamot) ce qui n'est pas une bonne chose. Je reste réservé sur leur utilisation même si, dans des conditions très précises, il peut y avoir une certaine efficacité. Attention à la réglementation.

Question de M. D. DELATTRE : l'implantation de pontons bois est elle soumise à déclaration voire à autorisation ?

* **Réponse de M. LAROCHE** : un ponton fixe n'est pas soumis à déclaration ou à autorisation. Par contre, un ponton flottant est assimilé à une embarcation, et à ce titre doit être déclaré. Pour installer des pontons sur des ouvrages concédés, il faut demander l'autorisation auprès d'EDF ou auprès de la DREAL et voir, le cas échéant les propriétaires riverains.

Question de M. P. SOUSTRE : pour la mise aux normes des étangs pourquoi faut-il attendre 2 ans et demi pour avoir une réponse de la part de

la DDT ?

➤ **Réponse de M. LAROCHE** : parce que nous ne sommes pas assez nombreux : trois personnes à temps partiel. Il essaie de faire pour le mieux et s'excuse du retard de certains dossiers.

➤ **M. MONS** : sur cette question, une des exigences de l'administration était la mise en place d'un moine. A nos yeux, il s'agit d'un moine ou d'un système équivalent. M. MONS rappelle les concertations de 2001 entre la DIREN ou DREAL et les différents partenaires. Le moine est très bien mais au delà d'une certaine hauteur de cheminée c'est un danger, c'est horriblement coûteux et, dans certains cas, il semble que le système équivalent répondait à l'exigence de restitution d'eau froide.

➤ **M. LAROCHE** rappelle les avantages du moine mais indique que l'arrêté de 1999 stipule effectivement moine ou système équivalent.

➤ **M. MONS** : indique que le Syndicat reste sur ses positions : moine ou système équivalent.

Question du Docteur BOUILLAGUET : cormorans = destruction totale !!

➤ **Réponse de M. MONS** : le cormoran fait débat mais l'on ne pourra pas résoudre le problème aujourd'hui. N'hésitez pas à nous les signaler et soyez volontaire pour avoir des autorisations de tirs.

Question de M. G. CHAZARIN : toujours le problème de la loutre. Je pense qu'il ne faut pas attendre d'en arriver au stade des cormorans et des loups qui se propagent de plus en plus, pour prendre des mesures permettant de les réguler.

➤ **Réponse de M. MONS** : on fera ce que l'on pourra mais on ne peut pas garantir le résultat. Il faut comprendre le contexte.

La séance est levée à 12h15. Le Président invite chacun au pot de l'amitié.



L'Assemblée Générale s'est terminée autour d'une bonne table dans une ambiance conviviale

TOUJOURS BELLES, DANGEREUSES PARFOIS, ENVAHISSANTES SOUVENT

Introduction

Les invasions faunistiques et floristiques sont l'une des grandes causes de régression de la biodiversité.

Sans intervention humaine, l'extension rapide d'une espèce est extrêmement rare. Mais l'homme se déplace rapidement sur tous les continents et devient ainsi un vecteur des déplacements d'espèces.

Par ailleurs certaines espèces de plantes envahissantes sont favorisées par des ventes libres. Ces plantes, souvent très belles, se retrouvent fréquemment dans la plupart des catalogues de plantes aquatiques.

Plantes envahissantes ou invasives : définition

Les plantes autochtones ont parfois tendance à proliférer dans certains secteurs et peuvent devenir **envahissantes**.

Certaines plantes **importées**, ont été disséminées dans le milieu naturel. Ces introductions, peuvent être volontaires ou involontaires mais une fois introduites elles se propagent très vite et deviennent **invasives**.

Nous traitons ici des espèces introduites, invasives, appelées aussi « **population invasive** ».

Pourquoi une telle prolifération ?

La prolifération de ces populations invasives est favorisée par :

- un climat doux et humide, un faible courant et peu de hauteur d'eau favorisant le réchauffement,
- un mode de reproduction très efficace: elles sont dotées d'une grande capacité de dispersion et de régénération. Un seul morceau de tige voire une seule feuille suffit parfois à la formation d'une nouvelle plante,
- une importante capacité de dissémination: emportés par le vent, les oiseaux, les graines ou les fragments de plantes peuvent se disperser sur de grandes distances,
- le lien hydrographique: fossés, rigoles, canaux, bassins versants, cours d'eau,
- la cueillette et la plantation, les travaux effectués sans précautions.

Dans leurs pays d'origine, ces plantes envahissantes ont des prédateurs ou des parasites qui limitent leur développement. Dans nos régions, ces régulations n'existent pas et de ce fait elles peuvent se développer librement.

Quels sont les impacts et les problèmes générés ?

Particulièrement résistantes et adaptables à de nouvelles conditions de vie ces « populations invasives » deviennent nuisibles à la biodiversité autochtone de tous les écosystèmes où elles sont établies et sont l'une des grandes causes de régression de la biodiversité.

Elles sont à l'origine de problèmes récurrents depuis plusieurs années dans différentes régions françaises.

Les écosystèmes aquatiques, pour ne parler que des plantes vivant dans nos étangs, peuvent avoir de graves conséquences :

- elles concurrencent les espèces indigènes peu compétitives et peuvent entraîner leur disparition,
- le développement excessif de ces plantes produit énormément de matières qui accélèrent le processus de comblement et d'envasement,
- elles entraînent une dégradation de la qualité du milieu, et notamment de la qualité de l'eau : elles forment des tapis denses à la surface de l'eau et supplantent les autres espèces végétale Ces tapis végétaux interceptent la lumière et réduisent la disponibilité en oxygène,
- une pollution en azote et en phosphore ainsi que des rejets urbains profitent aux myriophylles du Brésil et à la jussie. En un seul été, 5 km de linéaire furent recouverts,
- des zones humides remarquables sont aujourd'hui colonisées par des plantes aquatiques ou semi aquatiques invasives,
- elles engendrent également des nuisances pour les activités humaines (pêche, activités nautiques, irrigation...) et pour la santé.

Principes de gestion à appliquer

Il est impossible d'éradiquer les populations invasives, mais il faut les contrôler et les gérer. La pre-

Le Pressoir
Bar - Restaurant
Brasserie - Glacier



2 entrées :
Place Martial Bringuoleix
ou
35, rue Jean-Jaures
19000 TULLE

Tél. 05 55 26 48 46
- Parking -

PAB



Combustibles
Fuel - Charbon - Gaz
Caves - Alcools - Bières
Vins - Vins fins - Champagnes
Eaux - Jus de fruits
Torréfaction de café

Entretien Chauffage
Ramonage - Plomberie

5, bd du Chambrel - 19300 ÉGLETONS
Tél. : 05 55 93 12 67 - Fax : 05 55 93 11 89

idee



Insertion Dordogne Entretien Environnement
Entretien parcs, jardins et berges de rivière
Bois de Chauffage

Le Longour BP50 19400 ARGENTAT
☎ : 05 55 28 18 34 / Fax : 05 55 28 68 71
E.mail : association.idee@yahoo.fr

mière et principale règle à appliquer est donc de ne pas les introduire.

Dès lors qu'une plante invasive est identifiée, il y a lieu d'intervenir le plus précocement possible, avant que la population ne s'étende et avant la période de floraison pour les espèces à fleurs.

Avant toute intervention :

- faire un diagnostic précis,
- choisir une technique d'intervention sachant qu'il n'y a pas de technique « miracle ».

Quelques techniques d'intervention :

- Agir sur le milieu :

- *réduire les apports de nutriments et polluants* : azote, phosphore et rejets urbains.
- *augmenter la turbidité de l'eau* : la présence de poissons fousseurs comme la carpe, en augmentant la turbidité de l'eau, est susceptible de réduire la croissance des végétaux.
- *assec* : il permet la dessiccation des plantes. Réalisé en période hivernale il peut permettre leur gel. Il donne souvent des résultats satisfaisants.

- Moyens mécaniques ou manuels :

- *faucardage avec récolte* : Cette méthode n'est pas sélective.

Les racines et les rhizomes restent dans les sédiments. Les interventions doivent être répétées à intervalles réguliers, sachant que, dans certains cas, la coupe peut favoriser le renforcement de l'appareil racinaire. Cette technique est à utiliser avec beaucoup de précautions.

- *arrachage manuel avec récolte* : Cette technique s'applique à de petites surfaces. Il demande d'importants moyens humains et financiers, mais les résultats sont en général meilleurs que pour l'arrachage mécanique.

- Moyens chimiques :

Peu efficace et peu durable, l'utilisation de produits chimique est à proscrire sur les milieux aquatiques car ils présentent des dangers importants pour l'environnement et pour la santé. Par ailleurs, le coût est élevé et il faut renouveler fréquemment le traitement.

Précautions à prendre :

- **Évitez de transférer** de l'eau, des plantes ou des animaux d'une pièce d'eau à une autre.
- **Contenir la zone d'intervention** (par la pose de doubles filets notamment) pour éviter toute fuite vers l'aval.
- **Prendre les précautions sanitaires** nécessaires pour le travail dans l'eau.
- **Nettoyer systématiquement tout le matériel** d'intervention, qu'il s'agisse du petit matériel ou d'engins mécaniques.
- **Ne pas disséminer** de fragments de plantes lors du stockage et de l'élimination des déchets : stockage en zone non inondable, utilisation de bâches au sol pour éviter l'enracinement de boutures éventuelles,

de sacs étanches ou bâches pour le transport vers les lieux de destruction.

- **Préférer les techniques d'arrachage manuel**, toujours plus efficaces et plus précises, ce qui n'est réalisable que pour de petites surfaces ; en cas d'interventions mécaniques, prévoir une finition manuelle.
- **Apprenez à reconnaître les principales plantes** aquatiques invasives et partagez vos connaissances afin de lutter contre leur propagation.

Reconnaître quelques-unes des principales plantes aquatiques à ne pas introduire

Les informations ci-après devraient vous aider à reconnaître les principales plantes aquatiques invasives d'Europe occidentale. Cependant, en cas de doute sur une espèce et avant toute intervention, il est conseillé de faire appel aux spécialistes.

Jussie - Jussie à grandes fleurs

Plante vivace, fixée, amphibie, pouvant s'implanter jusqu'à 2-3 mètres sous la surface de l'eau, originaire d'Amérique du Sud.



Pétales recouvrants

Tiges horizontales à la surface de l'eau ou dressées portant les fleurs ; rigides mais cassantes, noueuses, poilues vers le haut.

Racines profondément ancrées dans le Substrat. Nombreuses racines sur les tiges traçantes, également racines aérifères aux nœuds des tiges, servant à la flottaison.



Dissémination par fragmentation. Germination des graines possible.

Ne pas confondre avec la Jussie rampante

Plante vivace, fixée, amphibie, originaire d'Amérique du Sud.

Tiges dressées, rigides mais cassantes, noueuses, généralement rougeâtres, huileuses et glabres ou très peu poilues.



Pétales non recouvrants

Dissémination par fragmentation et par les capsules. Graines généralement viables, et germination possible.

Hydrocotyle fausse renoncule

Plante amphibie vivace, de 20 à 40 cm de haut, originaire d'Amérique du Nord.

Racines bien ancrées dans le substrat. Présence de racines adventives.

Reproduction sexuée et multiplication végétative par fragmentation de stolons. Plante à croissance très rapide : jusqu'à 20 cm par jour. Subsiste en hiver sous forme de stolons enracinés.



Grand Lagarosiphon

Plante aquatique vivace toujours immergée, originaire d'Afrique du Sud pouvant pousser jusqu'à une profondeur maximale de 7 m.

Système racinaire dense et bien ancré dans le substrat (jusqu'à 1 m de profondeur).

Multiplication végétative uniquement, par fragmentation de tiges.



La Jussie et l'Hydrocotyle fausse renoncule sont les plantes les plus dommageables pour les plans d'eau et les zones humides.

Elodée du Canada

Plante aquatique toujours immergée, originaire d'Amérique du Nord.

Racines fines à enracinement superficiel. Racines adventives possibles sur la tige au niveau des nœuds. Feuilles ovales, planes, très finement dentées.

Dissémination par fragmentation et bouturage des tiges. Production de bourgeons spécialisés permettant la survie de la plante en hiver ainsi que sa multiplication.



Elodée du Canada

Elodée de Nuttal



Elodée de Nuttal

Feuilles filiformes, aiguës, finement dentées, pouvant être dressées droites.

Ne pas confondre avec le potamot dense.

Myriophylle du Brésil

Plante amphibie, originaire d'Amérique tropicale et subtropicale.

Racines ancrées dans le substrat.

Multiplication végétative à partir de fragments de tiges pouvant subsister plusieurs jours avant de s'ancrer.



Azolla fausse fougère

Fougère aquatique flottante, originaire d'Amérique tropicale et tempérée aux frondes flottantes fortement imbriquées les unes dans les autres.

Dissémination par les animaux et l'homme d'une pièce d'eau à une autre. Multiplication végétative très active par fragmentation.



M.T.B. MOURY
TRAVAUX PUBLICS ASSURANCEMENTS - CONSULTING - OUVRIERS PUBLICS

MTB MOURY
1 avenue de la Genette
19230 TROCHE
Port.
06 82 45 09 47 - 06 07 35 96 16
E-mail : moury.maxime@orange.fr

lmb **LEBEAU**
moulages béton

moines et pêcheries
préfabriqués,
tables de pique-nique,
clôture ...

Documentation sur demande
Remise spéciale aux adhérents
SIREN 423 673 300 00012
E.U.R.L. au capital de 50 000 euros
A.P.E. 2361Z
Tél 02 48 50 00 64
Fax 02 48 20 04 05
www.lmbeton.com
Allée Louis Armand
Pôle d'affaires les Danjons
18000 BOURGES

CENTRE FRANCE
Banque Assurance Immobilier



Lentille d'eau minuscule

Originaires des régions tempérées et subtropicales d'Amérique du Nord, Centrale et du Sud,

Fronde flottante plate, un peu allongées.

Racine unique sous chaque lentille.

Dissémination d'une pièce d'eau à l'autre par les animaux et l'homme.



Remarque : liste non exhaustive.

Max CHATEMICHE ■

Sources :

Hardin S. Vahrameev P. et al : étude de l'Agence de l'eau Rhin Meuse - Problème des plantes envahissantes ; Diren des Pays de la Loire - Internet (Wikipedia, Tela-botanica...)



LU CANE

Entretien des abords d'étang

Ceinture de végétation
Zones pentues, digues
Zones humides

Abattage, Débardage
Débroussaillage

Guillaume Hamon 06 64 13 15 87

22, rue du 9 juin 1944 - 19000 Tulle - Siret 538 831 249 00015
www.lucane.pro - contact@lucane.pro

Matériel adapté
Conseils de gestion
Interventions douces
Inventaires naturalistes



SARL VAUZELLE DÉTECTION

INSPECTION VIDÉO DES CANALISATIONS
RECHERCHE DE FUITES
 DÉTECTION ET LOCALISATION DE RÉSEAUX ENTERRÉS

VAUZELLE DÉTECTION

«Patiras» - 87130 LINARDS
tél. 06 10 94 46 00
www.vauzelledetection.fr



ENTREPRISE POUGET Josette

T.P. Terrassement
Assainissement

Barbot
19220 SERVIÈRES LE CHÂTEAU
Téléphone
05 55 28 23 42 - 06 30 12 20 95 - 06 78 51 87 88



FILETS DE SOLES A LA NORMANDE Recette de Christiane CAPY

Pour 4 personnes :

Ingrédients :

- 2 filets de sole par personne
- quelques moules et crevettes
- 3 œufs
- crème fraîche (1 gros pot)
- 1 citron.

Préparation :

Faire lever les filets mais garder les arêtes.

Court-bouillon :

eau, vin blanc, arêtes, carottes, thym, laurier, persil, sel, poivre.

Laisser cuire le court-bouillon 45 mn puis le laisser refroidir.

filets roulés. Filtrer le court-bouillon, le verser sur les filets et mettre à cuire (arrêter la cuisson dès l'ébullition).

Sauce : dans une casserole, mettre du beurre, ajouter de la farine, mouiller avec le court-bouillon. Casser les œufs, séparer les jaunes des blancs ; battre les jaunes avec la crème fraîche et les ajouter à la sauce. Presser le citron que l'on ajoute à la sauce au moment de servir. On aura préalablement réchauffé les filets de soles que l'on disposera dans un plat creux et que l'on nappera de sauce à laquelle on aura ajouté moules et crevettes (*la sauce ne doit pas bouillir*).



Rouler les filets de soles et les attacher avec un pique-bois. Beurrer une casserole (ou sauteuse), y déposer les

Bon appétit !

VIDANGE DE VOTRE ÉTANG ET AIDES DE VOTRE SYNDICAT

Pour réussir vos vidanges, le Syndicat des Etangs Corrèziens vous conseille et vous propose des aides techniques et pratiques, notamment en vous prêtant du matériel apte à vous faciliter la récupération du poisson et à vous éviter des désagréments administratifs et économiques.

Nos conseils :

La première démarche à entreprendre consiste à vérifier l'existence légale du plan d'eau.

Question à vous poser :

Disposez-vous d'un arrêté préfectoral ou d'une autorisation administrative de vidange ?

- Si oui**, vous pouvez vidanger en respectant les dispositions ci-dessous*,
- Si non**, votre étang n'a pas d'existence légale ou ne bénéficie pas d'une autorisation de vidange pérenne. Si vous voulez conserver votre étang et le gérer, vous devez alors entreprendre les démarches de régularisation auprès de la Direction Départementale des Territoires. Le Syndicat est à même de vous renseigner.

* Pour les plans d'eau fondés en titre ou les étangs antérieurs à 1829, il ne vous est pas imposé (sauf arrêté préfectoral suspendant les vidanges) de période de vidange. Cependant nous vous recommandons vivement de ne pas procéder à cette opération entre mai et septembre.

Dans tous les cas, la date de la vidange doit être signalée 15 jours avant le début de l'opération.

Pour les plans d'eau de création récente :

- enclos piscicole,
- eau close avec autorisation de vidange,
- eau libre,
- pisciculture à valorisation touristique.

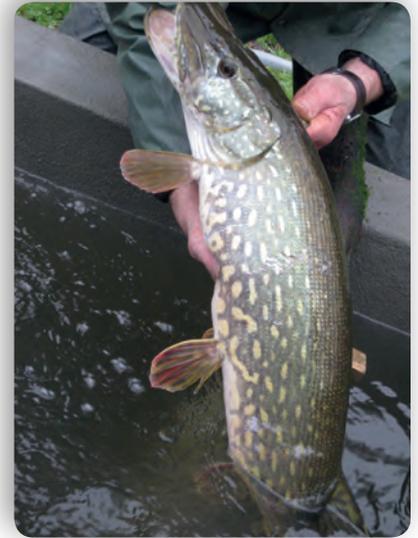
La vidange est permise entre le **1^{er} avril et le 30 septembre**, sauf que pour les étangs sur cours d'eau, la remise en eau est **interdite du 15 juin au 30 septembre**.

RAPPEL IMPORTANT : dans tous les cas la date de vidange doit être signalée 15 jours AVANT le début de l'opération.

Les **déclarations** de vidange sont à transmettre à :

Direction Départementale des Territoires
SEPER
Cité Administrative Jean Montalat
Place Martial Brigouleix
BP 314 - 19011 TULLE CEDEX

Comment ne pas évoquer le cas particulier des étangs classés « eaux libres » pour lesquels la loi vous ôte la propriété du poisson que vous avez introduit de vos propres deniers ? Si ce classement a été attribué à votre étang renseignez-vous auprès du Syndicat car sous certaines conditions, votre plan d'eau peut bénéficier d'une modification de statut, notamment en pisciculture à valorisation touristique.



L'autre démarche qui découle des règles de bonne gestion, consiste à vérifier la fonctionnalité des ouvrages de vidange. Il s'agit là d'une obligation permanente. Elle s'insère désormais dans les consignes à joindre à chaque « dossier étang » que doit détenir le propriétaire. Nous savons bien que les contraintes imposées aux propriétaires d'étang ne sont pas toutes justifiées, mais s'il en est une que nous vous demandons de respecter c'est bien celle qui concerne la fréquence des vidanges.

Des exemples récents portant sur les difficultés de vidange ont eu pour origine la défectuosité du dispositif d'ouverture de l'étang (vanne, pelle, moine du conduit) rendu inopérant à cause de l'accumulation des vases à l'entrée du canal de fuite.

La vidange d'un étang tous les 3 ou 4 ans s'avère être une précaution d'usage qui se justifie aussi pour limiter les risques de souiller les eaux, donc le fond de la rivière en aval et ne pas porter atteinte au milieu aquatique.

Nos aides techniques :

Le Conseil d'Administration a confié à André AYELLO la mission de gestion du matériel appartenant au Syndicat jugé nécessaire lors des opérations de vidange. Il peut vous renseigner sur les conditions de mise à disposition et de restitution de ce matériel.

Monsieur André AYELLO
Voie du Tacot
19450 CHAMBOULIVE
Tél : 05 55 21 21 58
Email : andre.ayello@orange.fr

Le matériel disponible est :

- **2 bacs en plastique de 600 litres**, vidange possible, permettant de rincer le poisson qui en fin de vidange est souillé par le limon et la vase, avant le tri sur la table, sinon fragilisé il mourait pendant le tri. Récupéré dans des petits bacs dans un grand bac à moitié rempli d'eau propre pour être finalement mis dans un bassin avant la remise en eau de l'étang. Il est rappelé que ce bassin, si possible situé en amont de l'étang, pourra être vidangé directement dans l'étang à l'aide d'une vanne pour éviter une nouvelle manipulation du poisson.
- **4 épuisettes en nylon tricoté** (dont 1 pour le gros poisson) facilitant la récupération du poisson dans la pêcherie sans abimer les écailles. Les épuisettes en fil métallique étant déconseillées car dès qu'un fil métallique est rompu il blesse le poisson et provoque sa mort.
- **2 tables de tri du poisson** par taille et par nature. Il faut rappeler qu'à chaque table de tri il est nécessaire qu'au moins 1 personne compétente soit présente pour diriger le tri du poisson et notamment éliminer les espèces indésirables telles que les écrevisses américaines, perches

soleil, poissons chat...

Nous étudions l'opportunité d'acquérir du matériel « type professionnel » pour le transport du poisson vivant. Vous n'ignorez pas que pour cela un agrément sanitaire est nécessaire. En cas de contrôle (ONEMA, Service de la Police de l'Eau) l'absence de ce document et du n° d'agrément vous expose à des sanctions pénales. Le Syndicat détient des formulaires de demande d'agrément sanitaire. N'hésitez pas à nous contacter. Sur ce sujet, la réglementation, est en train d'évoluer en devenant de plus en plus contraignante. Dors et déjà elle s'applique aux pisciculteurs professionnels. Le tour des étangs approche.

Nos aides pratiques :

Vous le savez, les administrateurs du Syndicat sont à votre disposition avant et pendant la vidange pour vous aider et éventuellement vous proposer des solutions sur la gestion piscicole dans le respect de la réglementation.

Administrateur
André AELLO

Le Président
Paul MONS



Parc commercial du Moulin
RN 89 / Zone Leroy Merlin
Sur le parking de René Briach
19360 Malemort sur Corrèze
Tél. : 05.55.74.69.10
Ouvert du lundi au samedi
de 9h à 19h

Une équipe de spécialistes à votre service.
Un très large choix en matériel : cannes, moulinets, leurres, accessoires...
Toutes les techniques de pêche en eau douce : Carnassier, truite, coup...
Grand choix d'appâts vivants ou artificiels (Asticots, vers, vifs, pâtes à truite...)
10% de remise immédiate sur tout le rayon pêche* aux porteurs de la carte Alcédo*



Toujours là pour moi.

31 points de vente à
votre service en Corrèze

N°Cristal 0 969 320 319
APPEL NON SURTAXE

ASSURANCES
• Auto
• Santé
• Habitation

www.groupama.fr



MINOTERIE FARGES
Toute l'alimentation animale
Vimbelle - 19800 BAR
Tél. 05 55 21 32 12
Email : Farges.D@wanadoo.fr



REPRO 19 TULLE



34, avenue Charles de Gaulle - 19000 TULLE
Tél. 09 59 28 81 87 - Fax : 09 59 28 73 59 - repro19wanadoo.fr

PHOTOCOPIES NOIR ET BLANC
PHOTOCOPIES COULEURS
PLANS NOIR ET BLANC
PLANS COULEURS
SECRETARIAT
DACTYLOGRAPHIE
RELIURES
PLASTIFICATIONS



12, Allée des Remparts • 19300 EGLETONS
Tél. 09 66 42 03 49 • Fax : 05 44 40 93 05 • correze-hygiene@orange.fr

Ets FRAYSSE
CHAUFFAGE BOIS
BUCHES ou GRANULES



GODIN TULLE
ETUDES & INSTALLATION

Ce samedi 1^{er} juin 2013 notre rendez-vous matinal se tient place de la Médiathèque à Tulle.

Là, nous attend le voyageur pour nous conduire à Vulcania et au volcan de Lemptégy.

Après s'être fait gentiment charrier par certaines voix masculines, notre chauffeur, une femme, démarre son véhicule quasi complet !

Un pâle soleil nous accompagne.

Au fur et à mesure de l'éloignement de notre Corrèze, le temps s'obscurcit.

Un petit déjeuner est prévu à Laqueille.

A la descente du car, le brouillard et l'air frisquet du matin nous saisissent.

Qu'importe ! A l'intérieur de l'auberge, un accueil convivial, les boissons chaudes, les croissants dissipent nos frissons !

Puis, en route vers le Parc régional des Volcans d'Auvergne à la découverte des volcans du monde !

Dès notre arrivée à Vulcania, nous sommes frappés par l'architecture originale du lieu qui est inspirée des cratères de volcans.

Puis à l'intérieur, à l'aide d'un guide :

- Nous étanchons notre soif de découverte : volcans sacrés, de lave et de feu...,



Pitoufeu

- Nous vibrons au cœur de la terre : dragon ride, magma explorer, mission Toba, le réveil des géants d'Auvergne...,

- Nous plongeons dans un univers interactif : terre en colère...,

- et... enfin nous croisons Pitoufeu à notre sortie.

Le déjeuner pris sur place est d'une qualité exceptionnelle.

Mais nous n'avons pas le temps de flâner.

Il faut prendre la direction du volcan de Lemptégy à la découverte, en petit train, du volcan à ciel ouvert.

En premier, nous découvrons une superbe vue panoramique sur la Chaîne des Puys.

Notre animateur nous emmène dans les profondeurs du Volcan : tour à tour, nous voyons apparaître cheminées, bombes volcaniques, dépôts fumerolliens, failles et coulées de lave...



Vue de la mine à ciel ouvert de Lemptégy

Deux ou trois arrêts nous sont proposés pour observer le site plus en détails, prélever des roches, témoins de l'histoire du site.



Les participants sont attentifs aux explications du guide

Nous découvrons l'utilisation de la pouzzolane en circulant dans les machines d'extraction.

Puis, en fin de visite, l'attraction «La Mine Explosive» nous attend.

Sous l'œil vigilant de Marcel, nous embarquons dans l'ascenseur dynamique où explosions et secousses s'enchaînent.

Nous sommes submergés par la coulée de lave et la nuée ardente. Ainsi nous expérimentons en direct la force des phénomènes naturels !

En final, nous apprécions le musée et l'exposition photos qui nous rappellent le fabuleux passé industriel du site.

C'est alors que le top départ nous est donné pour un retour «à la maison».

Toutefois, un dîner gastronomique nous attend dans un restaurant sur la route direction la Corrèze.

Légèrement fourbus, mais contents et heureux, notre arrêt un peu tardif à Tulle au point de départ est accueilli joyeusement.

Nous nous disons bonsoir, enchantés par notre périple où même la météo a été clémente !

A l'année prochaine !

COULEMELLES (OU LÉPIOTES) EN FRICASSÉE

Recette d'Anne-Marie CHATEMICHE

Temps de préparation :

20 mn

Temps de cuisson :

20 mn

Ingrédients pour 1 kg de coulemelles :

- 50 g de farine
- 60 g d'oignons
- 50 g de beurre
- Fines herbes
- 2 dl de bouillon
- Citron
- 2 œufs
- sel, poivre

Préparation :

Remarque : la chair des coulemelles est un peu molle, surtout chez les champignons adultes.

Faire revenir dans le beurre chaud les oignons hachés.

Saupoudrez de farine.

Ajouter les coulemelles coupées en lamelles ou hâchées, sel, poivre et herbe.

Mouiller avec le bouillon et laisser cuire à couvert 20 mn au moins.

Au moment de servir, lier la sauce avec 2 œufs et mettre un jus de citron.

Vous pouvez les servir en bouchées : remplir les bouchées et passer au four, ou en « tarte aux coulemelles » sur une pâte feuilletée.



VOS PETITES ANNONCES

LOCATIONS

► LAMAZIÈRE BASSE - vieille demeure du



XVIII^{ème} siècle est lovée au centre d'une propriété de 200 ha comprenant un étang de 11 ha - Chambres et table d'hôte pouvant vous accueillir toute l'année.

<http://location.correze.free.fr> -

Contact : 05 55 95 88 21

e.mail : chambre.hote@gmail.com

► A LOUER étang de 1 ha2 mis aux normes à 10 km de TULLE, bord de route.

Contact : 05 55 26 01 00 HR

► Couple retraités Clermontois **cherche possibilité pêche en étang**, à la journée ou en week end (action à l'année exclue) avec hébergement en maison d'hôtes à proximité. Faire offre à André MONTAURIER. Contact : 04 73 35 27 84 ou 06 88 67 89 80

► Particulier **cherche à louer étang**, région sud/

sud-ouest du département. Superficie souhaitable 1 ha-1 ha 1/2. Contact : 06 26 70 44 71

► A LOUER étang d'une superficie d'environ 1 ha, fondé en titre, possédant le droit d'enclure, situé à environ 15 km au nord de TULLE et 30 km au nord de BRIVE. Accès très facile. Contact : Agence LABROUSSE à BRIVE - tél: 05 55 23 32 88

► Particulier LOUE étang 30 ares sur la commune de Lascaux. Il est situé entre Pompadour et Lascaux (2 accès possibles). S'adresser au 06 21 08 47 14 ou 05 55 25 99 29 HR.

► A LOUER - Étang d'une superficie de 7 000 m² dans un enclos grillagé de 1 ha 20, mis aux normes en P.V.T., situé à 20 km nord-est de Tulle, accès très facile, possibilité remise garage à 150 m, proche d'un ancien moulin restauré en gîte.

Contact : 05 55 21 33 85 HR ou le soir.



VENTES

► **A VENDRE** à Saint-Julien-aux-Bois (19220) en Xaintrie blanche Moulin du XIX^{ème} sur 2 ha. 80 m² au sol sur 3 niveaux plus cave, couverture en lauzes, 4 chambres, 2 salles de bains, 2 cabinets de toilette, 3 WC séparés. Séjour avec cuisine semi-ouverte, salle de billard, buanderie. Terrasse 40 m² entre l'habitation et le bief de 500 m² privatif (arrêté préfectoral du 24.02.2004). Plus grange 90 m² au sol sur 2 niveaux à usage garage, atelier et abri à bois. Jardin potager, verger, parc d'agrément et prairies. Possibilité de remettre une roue et produire de l'énergie. Site propice à la création d'une pisciculture. Prix: 475 000€. **Contact: 06 85 78 98 05** e.mail : **emmadumoulin19@gmail.com**

► **A VENDRE** - Région DONZENAC, étang avec terrain arboré plus abri. Accès facile. **Contact : 05 55 85 76 18**

► **A VENDRE** - Plan d'eau 3 600 m² sur la commune d'USSAC (près BRIVE), autorisé par arrêté préfectoral du 17/12/1980. Prix à débattre. **Contact : 05 55 92 98 83**

► **A VENDRE** - Étang de 4 000 m² avec un terrain attenant de 6 000 m², situés sur la commune de CLERGOUX, à la sortie du bourg sur la route de St PARDOUX la CROISILLE. Prix à débattre. **Contact : 05 55 92 05 12 - 05 55 92 10 40 - 06 08 22 32 36**

► Particulier **VEND** ancien corps de ferme comprenant : maison rénover - étable avec grande grange - four à pain agencé en gîte - étang - verger. Le tout en parfait état. Surface totale : 1 ha 3. Prix à débattre. **Contact : 05 55 26 14 37**

► **A VENDRE** - étang environ 4 ha, reconnu antérieur à 1829 ayant le droit d'enclorre. Situé à Saint-Fréjoux (4 km d'USSEL) à proximité de la RN 89. Ouvrages en bon état de fonctionnement. Prix à débattre. **Contact : 05 55 72 11 83**

► **A VENDRE** - Étang mis aux normes d'une superficie de 45 ares sur 1,200 ha de terrain. Aux environs de Vignols. Prix à débattre. **Contact : 05 55 36 41 79**

► **A VENDRE** - Dans un enclos de 11 000 m² étang de 5 000 m² à Saint-Pardoux-l'Ortigier, régulièrement installé (statut P.V.T.), accès facile par A20 à 6 km des sorties 46 et 47. Abords aménagés, très bien entretenus, avec abris de jardin et espace couvert de 10 m de long et 4 m de large. Prix à débattre. **Contact: 05 55 85 70 04**



► **A VENDRE** - Étangs sur 1,5 ha, un grand et un petit, avec bâtiment (abri) région LUBERSAC. **Contact : 05 55 92 10 80**

► **A VENDRE** à Masseret agréable maison d'habitation de 120 m² de surface habitable. Chauffage fuel. Rez-de-chaussée, séjour, salle à manger, cuisine, salle de bain, sanitaire, comble, étage 4 chambres. 2 granges séparées dont une deux niveaux 180 m², hangar 90 m², 1 étang mis aux normes 1 ha environ et 4 ha terrain cultivable. Libre. Proximité bourg «tous commerces». **Contact : 05 55 73 41 91**

► **A VENDRE** - étang situé dans la commune d'Alleyrat (entre Meymac et Ussel) en bordure de la départementale n° 30 sur parcelles dites « Sous la Bessade ». Accès facile par 2 entrées et caché de la route par parcelle boisée. Petit chalet de rangement avec terrasse en bois. Superficie plan d'eau 9 500 m² avec terrain +/- boisé: 3 ha 30 a 95 ca. Mise en conformité avec renouvellement pisciculture en cours avec CPIE Corrèze et DDA. **Contact : 06 19 81 30 02**

ACHATS

► **A ACHETER** - Particulier cherche à acheter étang Mx 1 ha. Région Basse-Corrèze de préférence. **Contact : 06 68 56 19 23**

► **A ACHETER** - Particulier cherche à acheter étang mis aux normes, superficie supérieure à 7 000 m².

Arrondissement d'USSEL. **Contact : 05 55 72 41 35**

► **A ACHETER** - Particulier cherche un terrain de plus de 80 ha, en partie constructible, et disposant d'un étang de 10 à 15 ha. **Contact : 06 16 48 19 41 - 05 55 10 11 12**

VIDANGES

► **VIDANGE** étang prévue en octobre 2013 sur la commune d'Orgnac-sur-Vézère. Particulier **VEND** gardons, carpes, écrevisses turques (pattes grêles). **Réservation au 05 55 25 87 95.**

Le Syndicat des Étangs Corrèziens présente ses vifs remerciements aux annonceurs qui nous ont réservé leur publicité.

C'est aussi grâce à eux que ce bulletin existe.